

INITIATIVE DES BONS TEMPLIERS

—votation du 18 février—

QUESTIONS ET REPONSES

S O M M A I R E

Initiative

But de l'initiative	1
Titre de l'initiative ("Produits engendrant la dépendance").....	2
Nombre de signatures	3
Votation	4
Pas de contre-projet	5
Rejet pour une bonne raison	6
Bons-Templiers	7
Exceptions	8

Alcool et vins

Origine	9
Financement de l'AVS/AI	10
Importance économique	11
Ventes	12
Culture - emplois	13
Dépendance ou agrément ?	14
Alcool - santé	15

Tabac

Origine	16
Financement de l'AVS/AI	17
Ventes	18
Exportations et importations	18

Balance commerciale	19
Culture	20
Emplois	20
Dépendance ou agrément ?	21
Tabac-santé	22

Publicité

Interdiction sans effet	23
Drogue	24
Presse menacée	25
Publicité - consommation (alcool)	26
Publicité - consommation (tabac)	27
Information - comparaison	28
Publicité et consommation	29

Objections d'ordre politique

Interdiction bénéfique ?	30
Interdiction et contrôle	31
Mécontentement à l'égard de l'Etat "Malaise helvétique"	32
Abus du tabac et de l'alcool	33
Dégradation des droits de citoyens	34
Liberté amputée sans contrepartie	35
Perte de liberté	36
Résumé	37

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Initiative</u></p> <p>Que veut l'initiative?</p>	<p>Elle veut interdire toute publicité en faveur de produits pour fumeurs et de boissons alcooliques.</p> <p>Les auteurs de l'initiative veulent que cette interdiction soit inscrite dans la <u>Constitution fédérale</u> par l'adjonction d'un nouvel article 32 quinquies.</p> <p>Le <u>texte exact</u> a la teneur suivante:</p> <p>"Toute publicité en faveur de produits pour fumeurs et de boissons alcooliques est interdite. Une autorité que la Confédération désignera peut exceptionnellement admettre une dérogation à cette interdiction lorsqu'il s'agit d'imprimés étrangers dont la diffusion en Suisse est insignifiante."</p>	<p>But de l'initiative</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Initiative</u></p> <p>Le tabac et l'alcool peuvent engendrer la dépendance. D'où le titre: Initiative populaire "contre la publicité pour des produits qui engendrent la dépendance."</p>	<p>Pour nombre d'entre nous, le tabac, le vin, la bière, font partie des <u>plaisirs de la vie</u>. Il en est qui en abusent, c'est vrai, et qui mettent leur santé en péril. Mais ils sont une minorité.</p> <p>Or, que signifie le titre de l'initiative, sinon que les fumeurs et les amateurs de vin ou autres boissons alcoolisées sont des toxicomanes, parce qu'ils consomment des produits qui engendrent la dépendance!"</p> <p>Le titre de l'initiative des Jeunes Bons-Templiers induit en erreur le peuple suisse.</p>	<p>Titre de l'initiative ("Produits engendrant la dépendance")</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Initiative</u></p> <p>L'initiative est appuyée par 77 515 signatures.</p>	<p>Le nombre de signatures ne reflète pas forcément l'opinion du public. La récente votation sur les "douze dimanches sans voitures" en témoigne. En fait, beaucoup de gens signent une initiative pour qu'un problème soit discuté en public ou pour que "quelque chose bouge", mais pas nécessairement dans le sens du texte proposé aux citoyennes et citoyens. Toute initiative a le mérite de susciter une prise de conscience.</p>	<p>Nombre de signatures</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Initiative</u></p> <p>Quand votera-t-on sur l'initiative?</p>	<p>L'initiative, appuyée par 77 515 signatures, a été déposée le 10 avril 1976. S'agissant d'apporter une modification à la <u>Constitution fédérale</u> par l'adjonction d'un <u>nouvel article</u> (32 quinquies), l'initiative doit être acceptée par la <u>double majorité du peuple et des cantons</u>.</p> <p>C'est le 18 février 1979 que nous serons appelés à trancher.</p>	<p>Votation</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Initiative</u></p> <p>Pourquoi le Conseil fédéral n'a-t-il pas présenté de contre-projet?</p>	<p>Le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des Etats) rejettent l'initiative.</p> <p>Leurs principaux arguments sont les suivants:</p> <ol style="list-style-type: none">1. L'initiative est une mesure unilatérale et disproportionnée qui porte atteinte à la liberté individuelle.2. L'interdiction n'atteindrait pas le but visé, à savoir la réduction de la consommation.3. Les dispositions légales en vigueur, de même que la discipline à laquelle s'astreint la publicité, suffisent à prévenir les abus.4. Une interdiction totale de la "publicité pour les produits qui engendrent la dépendance" ne pourrait être appliquée qu'au prix d'un important appareil administratif. <p>Pour ces raisons, il a été renoncé à un contre-projet. Celui-ci aurait en effet contenu les mêmes lacunes fondamentales que l'initiative.</p>	<p>Pas de contre-projet</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Initiative</u></p> <p>Que penser de l'initiative?</p>	<p>Les mobiles honorables des auteurs sont indéniables et leur bonne volonté ne saurait être mise en doute.</p> <p>Mais en voulant améliorer le monde, ils proposent des <u>mesures draconiennes</u> tout à fait <u>disproportionnées</u> et certainement mal orientées.</p>	<p>Rejet pour une bonne raison</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Initiative</u></p> <p>Qui sont les auteurs de l'initiative?</p>	<p>L'initiative a été lancée par les "<u>Jeunes Bons-Templiers suisses</u>". Ils font partie du "Groupement des Bons-Templiers suisses", qui compte un millier d'adhérents et qui est membre de l'"Organisation internationale des Bons-Templiers", fondée en 1851.</p> <p>En vertu de l'article 2 des statuts du Groupement, "l'abstinence totale de boissons alcooliques et de tout usage, en dehors de la prescription médicale, de drogues produisant appétence et dépendance" est une condition indispensable pour en être membre.</p>	<p>Bons-Templiers</p> <p>Condition pour être membre</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Initiative</u></p> <p>L'initiative cite expressément des exceptions. N'est-ce pas une forme de concession?</p>	<p>La réalité est malheureusement tout autre. Le texte proposé ne parle pas d'exceptions mais bien d'<u>une seule exception</u>, applicable, par une autorisation exceptionnelle d'une autorité désignée par la Confédération, aux publications étrangères n'ayant en Suisse qu'une diffusion insignifiante.</p> <p>Si aucune exception n'était mentionnée dans la proposition, on pourrait se demander si, outre la réclame par voie d'affiches ou de presse, l'initiative vise également la publicité sur les lieux de vente, les diffusions postales, les envois d'échantillons, les enseignes (des brasseries, par exemple), les publicités mobiles, les "sets" de table, les cendriers, etc...</p> <p>Dès lors que les auteurs de l'initiative ont cité la seule exception qu'ils toléreraient, la discussion sur les autres formes de publicité est close.</p>	<p>Exceptions</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Alcool et vins</u></p> <p>D'où proviennent l'alcool et le vin?</p>	<p>L'histoire de l'alcool est d'abord l'histoire d'une très longue tradition de consommation. On peut en effet dire que la coutume d'absorber des boissons alcoolisées apparaît dès le début de l'humanité.</p> <p>Usage sacré, usage profane, usage médical aussi, les plus anciennes civilisations ont découvert les propriétés utiles et agréables de l'alcool.</p> <p>Le principe de la distillation est apparu en Europe au XII siècle et dans nos régions ce sont les premiers monastères qui ont fabriqué avec art des liqueurs spiritueuses avec les fruits et les baies de nos forêts et les herbes parfumées de nos alpages.</p> <p>La vigne est une des plus ancienne plante cultivée. Depuis que l'histoire parle de l'homme, elle parle aussi du vin. Avant notre ère, la viticulture florissait déjà en Asie mineure. Son deuxième grand centre dans l'antiquité était l'Egypte. Les Grecs ont certainement ramené la vigne de cette région et les légionnaires romains de Jules César ont apporté les plants de vigne au Nord des Alpes et aussi donc également en Helvétie.</p> <p>De nos jours, l'industrie et le commerce des vins et des spiritueux élaborent des produits de qualité soumis à l'Ordonnance des denrées alimentaires et aux contrôles des chimistes cantonaux.</p>	<p>Origine</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Tabac et</u> <u>eaux-de-vie</u></p> <p>Les auteurs de l'initiative déclarent qu'on peut sans autre renoncer à l'impôt sur le tabac et l'imposition fiscale des eaux-de-vies, parce que sa part dans les recettes globales de l'AVS / AI est minime.</p>	<p>Certes, le tabac et l'alcool ne sont pas les seules ressources de l'AVS / AI. Cependant, 713 millions de francs en 1977, dont 150 millions environ uniquement de l'imposition des eaux-de-vie, ne peuvent être considérés comme quantité négligeable!</p> <p>N'oublions pas que l'AVS / AI rencontre des difficultés croissantes de financement en raison du vieillissement de la population (diminution de la population active, augmentation du nombre des bénéficiaires de l'AVS / AI) et de la récession économique.</p>	<p>Financement de l'AVS / AI</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Vin</u></p> <p>Quelle est la production et le chiffre d'affaires de la branche?</p>	<p>Entre 85 000 et 90 000 personnes sont occupées dans l'économie vinicole suisse, c'est-à-dire environ 80 000 dans la viticulture et le solde dans le commerce des vins.</p> <p>Etant donné que la consommation annuelle de vin en Suisse se situe au dessus de 2,8 millions d'hectolitres, la viticulture indigène ne suffit de loin pas à couvrir les besoins. Environ 1,8 millions d'hectolitres doivent-être importés, ce qui représente un montant de 316 millions de francs.L'influence économique et politique de ces importations n'est donc pas à négliger.</p> <p>L'économie viticole suisse réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 3,4 millions de francs - en vérité, c'est un montant qui a son importance.</p> <p>Le vin rapporte en droits et taxes de douanes un revenu d'environ 90 millions de francs à l'Etat. Les montants perçus sous forme d'impôts sur le chiffre d'affaires s'élèvent à env. 95 millions de francs. Au total donc 185 millions qui pèsent dans la balance des finances fédérales.</p>	<p>Importance économique</p>

Question	Réponse	Mot-clé																
<p><u>Spiritueux</u></p> <p>Quelle est la production et le chiffre d'affaires de la branche?</p>	<p>Selon le rapport de gestion et les comptes de la Régie fédérale des alcools pour 1977/78 la quantité d'eau-de-vie imposée des producteurs professionnels s'est élevée à 22 662 hl à 100 %. Durant la même année, les importations d'eaux-de-vie se sont élevées à 27 343 hl à 100 %.</p> <p>Les ventes par la Régie fédérale des alcools au commerce des spiritueux, se répartissent de la manière suivante:</p> <ul style="list-style-type: none">- alcool de bouche 21 156 hl à 100 %- eau-de-vie de fruits à pépins 22 641 hl à 100 % <p>L'industrie des eaux-de-vie réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 1,5 milliards de francs y compris les charges fiscales.</p> <p>A titre d'exemple, la décomposition du prix de vente d'un litre d'eau-de-vie de pomme à 40 % Vol. est la suivante:</p> <table data-bbox="563 948 1648 1094"><tr><td>Production, Industrie et Commerce</td><td>Fr. 5.90 = 37 %</td></tr><tr><td>Imposition</td><td>Fr. 9.20 = 58 %</td></tr><tr><td>Icha</td><td>Fr. -.90 = 5 %</td></tr><tr><td></td><td>Fr. 16.-- = 100 %</td></tr></table> <p>Autre exemple, sur une bouteille de whisky 7/10 de marque à 43 % Vol.</p> <table data-bbox="563 1191 1648 1337"><tr><td>Production, Industrie, Commerce et transport</td><td>Fr. 8.75 = 30 %</td></tr><tr><td>Droits de monopole-imposition fiscale</td><td>Fr. 16.55 = 57 %</td></tr><tr><td>Impôt sur le chiffre d'affaires, douane</td><td>Fr. 3.70 = 13 %</td></tr><tr><td></td><td>Fr. 29.-- = 100 %</td></tr></table>	Production, Industrie et Commerce	Fr. 5.90 = 37 %	Imposition	Fr. 9.20 = 58 %	Icha	Fr. -.90 = 5 %		Fr. 16.-- = 100 %	Production, Industrie, Commerce et transport	Fr. 8.75 = 30 %	Droits de monopole-imposition fiscale	Fr. 16.55 = 57 %	Impôt sur le chiffre d'affaires, douane	Fr. 3.70 = 13 %		Fr. 29.-- = 100 %	<p>Ventes</p>
Production, Industrie et Commerce	Fr. 5.90 = 37 %																	
Imposition	Fr. 9.20 = 58 %																	
Icha	Fr. -.90 = 5 %																	
	Fr. 16.-- = 100 %																	
Production, Industrie, Commerce et transport	Fr. 8.75 = 30 %																	
Droits de monopole-imposition fiscale	Fr. 16.55 = 57 %																	
Impôt sur le chiffre d'affaires, douane	Fr. 3.70 = 13 %																	
	Fr. 29.-- = 100 %																	

Question	Réponse	Mot-clé
<p>Quel est le rôle joué par la viticulture et l'arboriculture dans l'économie suisse?</p>	<p><u>Viticulture</u></p> <p>Le vin prend une part prépondérante au façonnement de la vie économique. 20 000 entreprises viticoles totalisant ensemble 13 000 hectares produisent annuellement 1 million d'hectolitres de vin en Suisse.</p> <p>Au produit national brut de l'agriculture, la part de la viticulture représente en moyenne 5 % (ce qui signifie environ 275 millions de francs). En valeur absolue, ce secteur a donc plus d'importance que la culture céréalière.</p> <p><u>Arboriculture</u></p> <p>Dans les cultures de type traditionnel, nous avons en Suisse plus de 7 millions d'arbres fruitières dont plus d'un million de cerisiers. Si les producteurs-paysans n'avaient pas l'assurance de pouvoir écouler leurs cerises - après les cerises de table et de conserves - aux distilleries, nous ne trouverions dans quelques années plus de cerisiers en Suisse!</p> <p>L'industrie des eaux-de-vie et spiritueux occupe environ 5'000 personnes dans le pays (source OFIAMT).</p>	<p>Culture</p>
<p>Est-il possible d'interdire la publicité et de réduire la consommation sans mettre des emplois en danger?</p>	<p>Directement touché par une interdiction absolue seraient les arts graphiques, la branche de la publicité et la presse. Beaucoup d'hommes et de femmes gagnent leur vie dans ces branches. La publicité pour le tabac et les boissons alcoolisées représentent le 5 % du budget publicitaire de l'économie suisse. N'oublions pas que finalement nous voulons une production libre dans une économie libre.</p>	<p>Emplois</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Alcool</u></p> <p>Les auteurs de l'initiative considèrent l'alcool et le tabac comme des produits engendrant la dépendance. Qu'en penser?</p>	<p>L'expression utilisée par les auteurs de l'initiative est une offense envers toutes les personnes qui boivent et fument pour leur plaisir.</p> <p>Tout produit, si inoffensif soit-il, devient dangereux s'il est absorbé en quantité excessive (par exemple le beurre, le chocolat etc.). Paracelse disait déjà il y a plusieurs siècles: "Tout est poison".</p> <p>Les accidents de la circulation existent, mais il ne viendrait à personne l'idée d'interdire la conduite d'un véhicule automobile pour autant.</p> <p>De nombreux paysages suisses portent l'empreinte de la vigne. Qu'y a-t-il de plus beau que les parchets ensoleillés du vignoble grimpant harmonieusement au flanc de la montagne, encadrant délicatement nos lacs sur leurs rivages ou réhaussant l'éclat d'un village vigneron?</p> <p>Consommés raisonnablement, le tabac et l'alcool ne sont pas des poisons. Ils font partie des <u>plaisirs de la vie</u>.</p>	<p>Dépendance ou agrément?</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Alcool</u></p> <p>L'alcool met-il la santé en danger?</p>	<p>Des boissons alcoolisées prises régulièrement en quantité déraisonnables sont certainement néfastes à la santé.</p> <p>Si les boissons alcoolisées sont prises avec modération, elles sont au contraire bénéfiques à la santé.</p> <p>Le vin ne se borne pas seulement à éteindre la soif ou à servir d'aliment liquide. Depuis que l'homme a su soigner et perfectionner la vigne, le vin fait partie intégrante de la qualité de vie et des plaisirs de la table. Le vin est de nature généreuse et agrmente la vie. Il apporte de la joie, de la beauté et du bonheur dans nos journées. Il ne peut cependant remplir ce rôle que s'il est dégusté avec raison et respect. La joie profonde, la détente et l'amitié ne peuvent jaillir d'une bonne bouteille de vin ou d'un verre d'eau-de-vie noble que si les lois du savoir-vivre, de l'harmonie et du bien-être sont respectés en consommant.</p>	<p>Alcool - santé</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Tabac</u></p> <p>D'où provient le tabac ?</p>	<p>Le tabac été introduit en Europe après la <u>découverte de l'Amérique</u>. Les Indiens d'Amérique du Nord devaient sans doute lui reconnaître des vertus apaisantes, puisqu'ils le fumaient dans le fameux "calumet de la paix".</p> <p>En Europe, le tabac est cultivé depuis 1550 environ et en Suisse depuis 1650.</p>	<p>Origine</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Tabac</u></p> <p>Les auteurs de l'initiative déclarent qu'on peut sans autre renoncer à l'impôt sur le tabac, parce que sa part dans les recettes globales de l'AVS/AI est minime.</p>	<p>Certes, le tabac n'est pas la seule ressource de l'AVS/AI. Pourtant, 570 millions de francs par an, ne peuvent être considérés comme quantité négligeable !</p> <p>N'oublions pas que le financement de l'AVS/AI rencontre des difficultés croissantes, en raison du vieillissement de la population (diminution de la population active, augmentation du nombre des bénéficiaires de l'AVS/AI) et de la récession économique.</p>	<p>Financement de l'AVS/AI</p>

Question	Réponse	Mot-clé															
<p><u>Tabac</u></p> <p>Quel est le chiffre d'affaires de la branche ?</p> <p>L'industrie suisse peut-elle couvrir la consommation indigène ?</p>	<p>En ce qui concerne l'industrie de la cigarette, sa <u>production s'élève à environ 30 milliards de pièces par an. La consommation intérieure étant de 16 milliards de pièces, les besoins suisses sont couverts; le solde est exporté (soit environ 14 milliards de pièces).</u></p> <p>Pour sa part, l'industrie du cigare produit annuellement 430 millions de pièces. Quant aux tabacs à fumer et spécialités tessinoises, il s'en produit chaque année respectivement 820 tonnes et 50 millions de pièces.</p> <p>L'industrie du tabac réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 1,2 milliard de francs dont quelque 600 millions vont au financement de l'AVS/AI. A titre d'exemple, la décomposition du prix de vente d'un paquet de cigarettes de la catégorie la plus vendue (Fr. 1.80) est la suivante :</p> <table data-bbox="600 1136 1223 1340"> <tr> <td>Industrie</td> <td>Fr. 0.56 =</td> <td>31.0 %</td> </tr> <tr> <td>Taxes</td> <td>0.88 =</td> <td>49.1 %</td> </tr> <tr> <td>Commerce</td> <td>0.36 =</td> <td>19.9 %</td> </tr> <tr> <td></td> <td><hr/></td> <td><hr/></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Fr. 1.80</td> <td>100.0 %</td> </tr> </table>	Industrie	Fr. 0.56 =	31.0 %	Taxes	0.88 =	49.1 %	Commerce	0.36 =	19.9 %		<hr/>	<hr/>		Fr. 1.80	100.0 %	<p>Ventes</p> <p>Exportations et importations</p>
Industrie	Fr. 0.56 =	31.0 %															
Taxes	0.88 =	49.1 %															
Commerce	0.36 =	19.9 %															
	<hr/>	<hr/>															
	Fr. 1.80	100.0 %															

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Tabac</u></p> <p>De quel côté la balance commerciale penche-t-elle ?</p>	<p>Les importations de tabacs bruts se montent à 235 millions de francs tandis que les exportations de cigarettes se chiffrent à 310 millions. Ainsi, <u>la balance commerciale de l'industrie de la cigarette est bénéficiaire</u>, bien que 95 % des matières premières soient importées. Comme d'autres branches d'activité suisses, l'industrie du tabac est une industrie de transformation.</p>	<p>Balance commerciale</p>

Question	Réponse	Mot-clé																
<p><u>Tabac</u></p> <p>Selon les auteurs de l'initiative, le tabac ne joue qu'un rôle secondaire dans l'économie suisse. Il est donc possible d'interdire la publicité et de réduire la consommation sans mettre des emplois en danger</p>	<p>En Suisse, 1.100 agriculteurs pratiquent la culture du tabac. Cette culture se situe principalement dans les régions suivantes :</p> <table data-bbox="591 551 1273 920"> <tr> <td>la vallée de la Broye</td> <td>425 hectares</td> </tr> <tr> <td>la vallée de la Thur, région de Frauenfeld</td> <td>125 "</td> </tr> <tr> <td>la vallée du Rhône (entre Aigle et Vouvry)</td> <td>80 "</td> </tr> <tr> <td>le Mendrisiotto et la plaine de Magadino</td> <td>50 "</td> </tr> <tr> <td>l'Ajoie (canton du Jura)</td> <td>25 "</td> </tr> <tr> <td>Yverdon</td> <td>22 "</td> </tr> <tr> <td>Autres régions éparses</td> <td>13 "</td> </tr> <tr> <td></td> <td><u>740 hectares</u></td> </tr> </table> <p>Le rendement du tabac à l'hectare peut s'élever jusqu'à 27.000 francs. Il atteint environ 7.000 francs pour le blé.</p> <p>L'industrie du tabac englobe <u>29 fabriques</u> réparties dans tout le pays. La branche du tabac (production et distribution) occupe <u>16.000 personnes</u> environ.</p>	la vallée de la Broye	425 hectares	la vallée de la Thur, région de Frauenfeld	125 "	la vallée du Rhône (entre Aigle et Vouvry)	80 "	le Mendrisiotto et la plaine de Magadino	50 "	l'Ajoie (canton du Jura)	25 "	Yverdon	22 "	Autres régions éparses	13 "		<u>740 hectares</u>	<p>Culture</p> <p>Emplois</p>
la vallée de la Broye	425 hectares																	
la vallée de la Thur, région de Frauenfeld	125 "																	
la vallée du Rhône (entre Aigle et Vouvry)	80 "																	
le Mendrisiotto et la plaine de Magadino	50 "																	
l'Ajoie (canton du Jura)	25 "																	
Yverdon	22 "																	
Autres régions éparses	13 "																	
	<u>740 hectares</u>																	

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Tabac</u></p> <p>Les auteurs de l'initiative considèrent l'alcool et le tabac comme des produits engendrant la dépendance. Qu'en penser ?</p>	<p>L'expression utilisée par les auteurs de l'initiative est une offense envers toutes les personnes qui boivent et fument pour leur plaisir.</p> <p>Tout produit, si inoffensif soit-il, devient dangereux s'il est absorbé en quantité excessive.</p> <p>Consommés raisonnablement, le tabac et l'alcool ne sont pas des poisons. Ils font partie des <u>plaisirs de la vie.</u></p>	<p>Dépendance ou agrément ?</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Tabac</u></p> <p>Le tabac met-il la santé en danger ?</p>	<p>Il s'agit d'une question délicate, car aux indications épidémiologiques parfois bien établies se mêlent souvent des à priori dangereux et il est rare que l'évaluation scientifique, dans ce domaine, ne soit pas entachée d'un nombre excessif de considérations subjectives.</p> <p>Au cours des dix dernières années, en effet, le tabac a été la cible de critiques de plus en plus virulentes, provenant soit de milieux médicaux ou scientifiques dont il faut se souvenir qu'ils sont loin d'être infaillibles, soit de groupements quasi fanatiques ou du moins déjà rivés à leur attitude et donc prédisposés à certaines exagérations. Or, il est difficile d'émettre un jugement absolument scientifique et inattaquable sur le rôle du tabac dans certaines maladies.</p> <p>Les seules présomptions qui pèsent actuellement sur le tabac sont d'ordre statistique. Or, plus personne n'ignore que la statistique est l'un des objets les plus difficiles à manier et que les résultats d'une enquête même menée dans les conditions apparemment les plus rigoureuses peuvent être entièrement faussés par tel ou tel élément méconnu ou négligé.</p>	<p>Tabac-santé</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Publicité</u></p> <p>Dans d'autres pays, en Islande par exemple, l'interdiction de la publicité pour le tabac et l'alcool a fait ses preuves.</p>	<p>C'est ce qu'affirment les auteurs de l'initiative.</p> <p>Selon les statistiques, en effet, la consommation d'alcool, par exemple, a diminué dans certains pays. Mais il s'agit là de <u>chiffres officiels</u>.</p> <p>En Islande, pour reprendre cet exemple, se consomment d'énormes quantités d'alcool <u>introduit en contrebande</u>. Cet alcool échappe évidemment aux statistiques.</p> <p>Rappelons-nous ce qui s'est passé aux Etats-Unis, à l'époque de la célèbre <u>prohibition</u>. Loin d'atteindre son objectif, elle a, au contraire, favorisé l'alcoolisme clandestin.</p>	<p>Interdiction sans effet.</p> <p>Prohibition = encouragement.</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Publicité</u></p> <p>La publicité encourage la consommation de produits engendrant la dépendance.</p>	<p>C'est faux. D'abord, il est tendancieux d'assimiler tabac et alcool aux véritables drogues. Celles qui engendrent à coup sûr une dépendance et finissent par détruire le corps et l'esprit.</p> <p>Le tabac et l'alcool sont consommés pour l'agrément qu'ils procurent. Ils ne peuvent engendrer de dépendance qu'à doses excessives.</p> <p>Enfin, le phénomène de la drogue est là pour montrer, précisément, que les produits engendrant la dépendance se répandent de plus en plus, <u>sans l'aide de la publicité.</u></p>	<p>Droque</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Publicité</u></p> <p>La publicité, affirme-t-on, assure la diversité de la presse. Seuls les grands illustrés et revues profitent de la publicité pour le tabac et l'alcool, rétorque-t-on.</p>	<p>Un journal avec publicité se vend aujourd'hui 70 centimes, en moyenne. Dépourvu de publicité, ce même journal devrait se vendre 3 fr. 50.</p> <p>L'interdiction de la publicité, même si elle ne devait s'appliquer qu'à certains produits, constitue une menace grave pour la liberté d'expression en Suisse. Cette liberté est garantie par le nombre et la diversité des journaux publiés dans notre pays. Privés de ressources publicitaires, nombre de ces journaux seraient condamnés à disparaître rapidement.</p>	<p>Presse menacée</p>

Question	Réponse	Mot-clé																				
<p><u>Publicité</u></p> <p>Selon les auteurs de l'initiative la publicité pour les alcools est omniprésente et agressive.</p> <p>Quelle est son influence sur la consommation?</p>	<p>Selon les données statistiques de la Régie fédérale des alcools, la consommation en Suisse de boissons alcooliques par habitant en litres est la suivante:</p> <table data-bbox="513 622 1604 863"> <thead> <tr> <th><u>Année</u></th> <th><u>Vin</u></th> <th><u>Bière</u></th> <th><u>Eau-de-vie à 40 % Vol.</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1973</td> <td>46,5</td> <td>75,7</td> <td>5,80</td> </tr> <tr> <td>1974</td> <td>46</td> <td>75,4</td> <td>5,37</td> </tr> <tr> <td>1975</td> <td>43,9</td> <td>71,8</td> <td>4,84</td> </tr> <tr> <td>1976</td> <td>43,5</td> <td>71,1</td> <td>4,50</td> </tr> </tbody> </table> <p>Tout commentaire est superflu!</p>	<u>Année</u>	<u>Vin</u>	<u>Bière</u>	<u>Eau-de-vie à 40 % Vol.</u>	1973	46,5	75,7	5,80	1974	46	75,4	5,37	1975	43,9	71,8	4,84	1976	43,5	71,1	4,50	<p>Publicité- consommation</p>
<u>Année</u>	<u>Vin</u>	<u>Bière</u>	<u>Eau-de-vie à 40 % Vol.</u>																			
1973	46,5	75,7	5,80																			
1974	46	75,4	5,37																			
1975	43,9	71,8	4,84																			
1976	43,5	71,1	4,50																			

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Publicité</u></p> <p>En Suisse, les ventes de cigarettes ont reculé. Pourtant, la production a augmenté.</p>	<p>Dans notre pays, la production est demeurée pratiquement stable. En revanche, les ventes globales ont diminué du fait du départ de nombreux travailleurs étrangers et de la baisse des ventes touristiques et frontalières.</p> <p>Sur une production totale de 30 milliards de cigarettes, 16 milliards, soit 53 %, sont vendus en Suisse, les 47 % restant (quelque 14 milliards de pièces) étant exportés.</p> <p>C'est en raison de la qualité élevée des produits suisses, dont les fabricants peuvent être fiers, que les exportations ont pu progresser de manière étonnante. C'est pourquoi la production globale est restée stable, malgré le recul des ventes constaté en Suisse.</p>	<p>Exportation</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Publicité</u></p> <p>La publicité est de mauvais goût. Elle est au surplus un non-sens économique.</p>	<p>Il est vrai que certaines méthodes publicitaires manquent d'élégance ou ne sont pas toujours de bon goût. C'est à corriger.</p> <p>Mais il faut visiter un pays d'où elle est bannie pour comprendre ce qu'elle apporte et pourquoi elle est indispensable:</p> <ol style="list-style-type: none">1. La publicité apporte de la couleur dans un paysage citadin qui en manque souvent. Le fait que certaines affiches aient été rééditées sous forme de posters, que des amateurs s'arrachent, prouve bien que la publicité peut être décorative.2. La publicité informe. Elle permet de savoir où trouver ce que l'on cherche. Elle nous informe des nouveautés.3. La publicité permet de comparer. Comment savoir, sans elle, qu'il existe un produit concurrent, peut-être meilleur marché et de meilleure qualité que celui que l'on recherche?	<p>Couleur</p> <p>Information</p> <p>Comparaison</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Publicité</u></p> <p>L'interdiction de la publicité conduirait à une réduction de la consommation.</p>	<p>C'est faux. En Italie, pour prendre l'exemple de ce pays, toute publicité pour les produits du tabac est interdite. Est-ce qu'on y fume moins?</p> <p>Les pays de l'Est n'ont aucune publicité. C'est pourtant de l'Est que viennent les solides réputations de buveurs!</p> <p>Du fait qu'il n'y a ni concurrence ni publicité, il n'existe pas en Union Soviétique un grand choix de produits d'agrément. En outre, la qualité de ceux-ci est inférieure à celle des produits occidentaux, en raison justement de l'absence de concurrence. C'est donc le consommateur qui est lésé.</p>	<p>Publicité et consommation</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Objection d'ordre politique</u></p> <p>A long terme, l'interdiction portera ses fruits. Il est donc de l'intérêt général d'introduire cette interdiction dans la Constitution.</p>	<p>Un homme politique a dit: "Lorsque quelqu'un est à court d'idées, il s'adresse aux autorités ou réclame une interdiction".</p> <p>Par principe, il faut se méfier de toute nouvelle interdiction, car elle est toujours l'amorce d'un engrenage dangereux. D'interdictions en interdictions, nos libertés finiront par nous être toutes retirées.</p> <p>En outre, il est facile de démontrer qu'à toute interdiction correspond une transgression. Interdire, c'est conduire ceux qui sont visés à chercher le détour. Dès lors, plus rien n'est contrôlable.</p>	<p>Interdiction bénéfique?</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Objections d'ordre politique</u></p> <p>Les opposants affirment que les interdictions ne pourraient pas être appliquées. Qu'en penser?</p>	<p>Une surveillance exigerait un appareil administratif et de contrôle compliqué et onéreux. Comment vérifier que les dizaines de milliers de commerçants concernés respectent l'interdiction?</p> <p>Une interdiction qui serait transgressée en permanence, notamment par les émissions de radio et de TV étrangères ou par les innombrables publications qui viennent de l'étranger.</p> <p>Lénine a dit: "La confiance c'est bien, le contrôle c'est mieux!".</p> <p>Dans notre pays, on fait confiance au citoyen.</p>	<p>Interdiction et contrôle</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Objections d'ordre politique</u></p> <p>Par son influence, l'Etat ne pourrait-il pas - en l'occurrence dans l'intérêt d'une bonne cause - contribuer à réduire la consommation du tabac et de l'alcool?</p>	<p>On ne peut pas forcer les <u>gens à être heureux</u>. Et la question est encore de savoir ce qu'est en fait le bonheur.</p> <p>L'accumulation de prescriptions et d'interdictions, bien qu'elles soient décrétées en toute bonne foi, conduit les citoyens à manifester leur <u>mauvaise humeur à l'encontre de l'Etat</u>.</p> <p>Le "<u>malaise helvétique</u>" dont il est si souvent question, est dû en grande partie au fait que le citoyen se sent sans défense et impuissant vis-à-vis de l'Etat-tout-puissant.</p> <p>Que dans d'innombrables cas il y ait contribué - par exemple en appuyant une initiative - il ne s'en souvient plus.</p>	<p>Mécontentement à l'égard de l'Etat "Malaise helvétique"</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Objections d'ordre politique</u></p> <p>Beaucoup de gens ne savent pas résister à la tentation d'abuser du tabac et de l'alcool. L'initiative entend les aider à venir à bout de cette tentation.</p>	<p>L'offre, et encore moins la publicité, ne peuvent pas être considérées comme responsables de l'abus du tabac et de l'alcool. La raison de l'abus doit être recherchée dans la condition de l'individu.</p> <p>Les gens, dans leur immense majorité, font un usage raisonnable du tabac et de l'alcool.</p> <p>C'est par l'information et l'éducation, et non par l'interdiction, qu'on empêchera les autres d'en abuser.</p>	<p>Abus du tabac et de l'alcool</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Objections d'ordre politique</u></p> <p>Sur quoi débouche l'abolition progressive des libertés?</p>	<p>L'abolition progressive des libertés peut avoir pour chacun d'entre nous des conséquences désastreuses. Une telle abolition transforme les citoyens en <u>subordonnés obéissants</u>. Ceux-ci, à leur tour, s'habituent à fuir leurs responsabilités et à confier à l'Etat toutes les nouvelles tâches. C'est un cercle vicieux.</p>	<p>Dégradation des droits des citoyens</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Objections d'ordre politique</u></p> <p>Quel argument d'intérêt général l'industrie du tabac propose-t-elle?</p>	<p>L'interdiction de la publicité ne pouvant faire reculer ni la consommation du tabac et d'alcool, ni surtout l'abus de ces deux produits, l'initiative ne nous conduirait pas à une vie paradisiaque. Il faut en être conscient.</p> <p>En revanche, l'initiative entend nous priver d'un morceau de liberté sans qu'il en résulte des avantages évidents pour la communauté.</p>	<p>Liberté amputée sans contrepartie</p>

Question	Réponse	Mot-clé
<p><u>Objections d'ordre politique</u></p> <p>L'interdiction de la publicité pour le tabac et l'alcool limite les libertés individuelles. Mais cela se justifie dans l'intérêt général.</p>	<p>Gardons-nous d'exagérer comme de minimiser. Mais chaque interdiction signifie pour chacun de nous une amputation de plus de nos libertés individuelles.</p> <p>Prise isolément, chacune de ces atteintes à nos libertés peut paraître anodine. Le problème est qu'elles se multiplient.</p> <p>Que voudra dire "être citoyen" lorsque nous aurons tout délégué à l'Etat?</p>	<p>Perte de liberté</p>

Question	Réponse
<p data-bbox="165 371 264 401"><u>Résumé</u></p> <p data-bbox="165 468 438 689">Pourquoi préconiser le rejet de cette initiative qui est certainement utile?</p>	<p data-bbox="580 468 1952 545">Bien qu'inspirée par un mobile honorable, l'initiative est contestable. Voici pourquoi il faut la rejeter:</p> <ol data-bbox="580 597 2018 1398" style="list-style-type: none"><li data-bbox="580 597 2018 720">1. Le titre est trompeur. L'initiative est dirigée contre la "publicité pour les produits qui engendrent la dépendance". Or, le tabac et l'alcool sont des produits qui agrémentent la vie et non des produits engendrant la dépendance.<li data-bbox="580 773 2018 988">2. L'initiative entend interdire la publicité pour le tabac et l'alcool et insérer cette interdiction dans la Constitution fédérale. Cette démarche est exagérée. Toute publicité abusive pour le tabac et l'alcool peut être réprimée sur la base de la législation en vigueur. L'auto-discipline des fabricants et des publicitaires va aussi dans le sens souhaité par les initiateurs.<li data-bbox="580 1041 2018 1256">3. Les auteurs de l'initiative estiment que la consommation abusive de tabac et d'alcool ne peut être réprimée que par une interdiction de la publicité. L'expérience (prohibition aux Etats-Unis, absence de publicité en URSS) montre à l'évidence que ni une interdiction totale de la consommation ni une interdiction de la publicité ne peuvent influencer de manière décisive sur l'usage du tabac ou de l'alcool.<li data-bbox="580 1309 2018 1398">4. Les interdictions ne peuvent pas non plus empêcher les <u>abus</u>. Seuls l'information et l'éducation peuvent y remédier.

Question	Réponse
<p><u>Résumé</u> (suite)</p>	<p>5. Il est impossible d'appliquer l'interdiction de manière efficace sans disposer d'un appareil administratif et de contrôle démesuré.</p> <p>6. L'initiative vise unilatéralement deux produits: le tabac et l'alcool. Curieusement, elle néglige d'autres substances bien plus dangereuses, notamment la drogue.</p> <p>7. La consommation abusive de tabac et d'alcool nuit à la santé. Mais il en va de même d'autres produits et d'autres habitudes de vie. De nos jours, le ski, par exemple, fait de nombreuses victimes et porte préjudice à l'économie par le nombre considérable d'heures de travail perdues. La suralimentation est aussi préjudiciable à la santé.</p> <p>8. Du point de vue politique, une interdiction est dangereuse. Elle amoindrit la responsabilité individuelle et la liberté de décision. Elle fait des citoyens des subordonnés obéissants. L'accumulation de prescriptions et d'interdictions légales provoque la mauvaise humeur à l'encontre de l'Etat et contribue à créer un "malaise helvétique".</p> <p>En conclusion, l'initiative est à rejeter parce qu'elle réclame des interventions d'une rigueur excessive, portant atteinte à la liberté de chacun sans parvenir au but recherché, et parce qu'elle ne contient aucune proposition constructive.</p>